

LA RÉFORME DES PENSIONS CONTINUE D'ALIMENTER LES DÉBATS. INVITÉS DE L'ÉMISSION LE GRAND FORMAT, AMIT BAKHIRTÀ ET ASHVIN GUDDAY REVIENNENT SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS APPORTÉS AVEC LA STATE AGE PENSION, LES DÉFIS DE SA MISE EN ŒUVRE ET LES RAISONS QUI ONT CONDUIT À CETTE RÉFORME.

LLOYD LALLMAMODE/NIRVAN ARMOOGUM/ÉRIC CAPHANE

LA réforme des pensions continue d'alimenter les débats politiques, économiques et sociaux. Plusieurs zones d'ombre persistent quant à sa compréhension et à son application auprès du public mauricien. Invités de l'émission *Le Grand Format* du lundi 3 août, Amit Bakthirta, CEO et fondateur d'ANNEAU, et Ashvin Gudday, négociateur de la General Workers Federation (GWF), sont revenus sur les principaux éléments de cette réforme, les nouveautés introduites avec la

State Age Pension (SAP) ainsi que sur les raisons qui ont rendu cette réforme nécessaire.

Face au manque de compréhension suscité par le nouveau système, les deux invités ont d'abord souhaité clarifier certains concepts. Pour Ashvin Gudday, il est indispensable de distinguer la pension contributive de la pension universelle. « Dans le cas de la pension contributive, l'employeur et l'employé contribuent tous deux à un fonds qui servira de complément de retraite quand ce dernier sera en fin de carrière et cessera donc de

travailler. C'était le cas du National Pensions Fund auparavant. Par contre, la pension universelle est non contributive et financée dans sa totalité par la caisse de l'État, laquelle est alimentée par les impôts directs et indirects », éclaire-t-il. Il rappelle également que la pension universelle constitue un droit acquis pour les Mauriciens depuis 1958.

Interrogé sur la complexité de cette réforme, Amit Bakthirta estime que la confusion actuelle ne provient pas des chiffres eux-mêmes. Selon lui, deux éléments expliquent cette situation. « La première raison est

que lorsqu'un système implique autant de variables, il devient forcément complexe. Le résultat l'est donc également. La deuxième raison est que si la communication autour de la pension n'est pas claire, cela entraîne inévitablement de la confusion », fait-il remarquer. À ses yeux, le gouvernement a mis de la confusion dans un système qui, auparavant, était relativement simple à comprendre.

La réforme marque également le passage de la Basic Retirement Pension (BRP) à la State Age Pension (SAP). Amit Bakthirta souligne que la principale différence réside dans le montant versé, qui dépend désormais de l'âge auquel une personne décide de commencer à percevoir sa pension. « Si vous choisissez de prendre votre pension avant 65 ans, vous percevrez moins d'argent », résume-t-il. Toutefois, l'élément qui le préoccupe le plus reste le

ÇA FAIT DÉBAT



SCANNEZ CE QR CODE POUR RETROUVER LE GRAND FORMAT SUR LA SAP

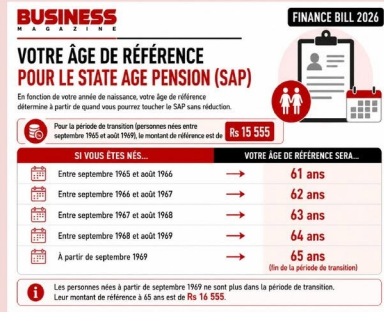
RÉFORME DES PENSIONS SAP : QU'EST-CE QUI CHANGE ?

caractère permanent de cette réduction. Une personne qui décide de toucher sa pension à 60 ans, quelle qu'en soit la raison, continuera à subir cette décade durant toute sa retraite.

Ashvin Gudday ajoute, lui, des précisions sur les nouveaux mécanismes. Une personne qui choisit de percevoir sa pension avant l'âge de 65 ans verra son allocation réduite de 6 % par année d'anticipation, soit -0,5 % mensuellement. À l'inverse, celles qui décident de retarder leur départ à la retraite bénéficieront d'une majoration de 0,75 % par mois après 65 ans. Selon lui, ce dispositif traduit clairement la volonté du gouvernement d'encourager les Mauriciens à prolonger leur carrière professionnelle. Il précise également que le Finance Bill prévoit une éventuelle revalorisation annuelle de la State Age Pension en janvier, chaque année. Cette augmentation serait déterminée après prise en compte de l'évolution du coût de la vie durant l'année précédente. (Voir infographie 2.)

UNE RÉFORME INÉVITABLE

La question de la période de transition a également occupé une place importante dans les échanges. Pour Ashvin Gudday, une réforme de cette ampleur aurait nécessité une période d'adaptation beaucoup plus longue afin de permettre aux futurs retraités de mieux se préparer. Il cite l'exemple du Royaume-Uni, où la réforme des retraites s'étend de 1995 à 2028. Initiée par le *Pensions Act 1995*, celle-ci relève progressivement l'âge de la retraite publique jusqu'à 67 ans en 2028, avant un passage à 68 ans prévu ultérieurement. Il est d'avis que cette approche progressive laisse suffisamment



de temps aux travailleurs pour adapter leurs projets de retraite.

La pénibilité du travail constitue également un aspect qui, selon Ashvin Gudday, n'a pas été suffisamment pris en considération. Il rappelle que la General Workers Federation réclame depuis plusieurs années un âge de départ à la retraite précoce pour les personnes exerçant des métiers physiquement éprouvants. Cette revendication prend davantage de sens dans le contexte actuel marqué par le changement climatique. Certaines professions sont aujourd'hui davantage exposées aux fortes chaleurs

et à des conditions de travail particulièrement difficiles. Il souligne que des indicateurs comme l'humidex permettent justement d'évaluer ces conditions et devraient être pris en compte dans les politiques publiques.

Pour Amit Bakhtia, malgré les critiques formulées sur son application, la réforme des pensions était devenue inévitable. Selon lui, le coût de la pension universelle pesait depuis longtemps sur les finances publiques et le système était déficitaire depuis plus de vingt-cinq ans. «Au lieu de procéder à une refonte du système des pensions, les

gouvernements qui se sont succédé ont choisi d'augmenter le montant des pensions versées aux retraités, ce qui n'a fait qu'amplifier le problème», observe-t-il. Ashvin Gudday partage en partie ce constat. Il rappelle que la pension de vieillesse a été utilisée à des fins politiques durant des années, ce qui a progressivement fragilisé la soutenabilité financière du système.

La manière dont la réforme a été introduite fait toutefois l'objet de réserves. Amit Bakhtia estime qu'elle n'aurait pas dû concerner les personnes qui s'approprient à partir de la retraite dans les trois à cinq prochaines années. Selon lui, les travailleurs concernés avaient déjà construit leur projet de vie en fonction des anciennes règles. «Une personne se prépare parfois depuis dix ans à partir à la retraite. Lui annoncer soudainement qu'elle devra revoir tous ses plans a forcément un impact psychologique», soutient-il. À ses yeux, la réforme aurait davantage dû viser les personnes avec encore dix à quinze années de travail avant leur départ, leur laissant ainsi le temps nécessaire pour s'adapter progressivement au nouveau système.

